



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement concerne l'adoption d'un règlement autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2024 à 20 h, à la mairie au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.**

-Original signé-

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière